

SUP / Université Rennes 2  
Service Universitaire de Pédagogie



# ÉTUDIER À DISTANCE

Guide 2020/2021



	<b>PAGE</b>
<b>1. OFFRE DE FORMATION</b>	<b>4</b>
<b>2. ÉTUDIER À DISTANCE</b>	<b>6</b>
<b>3. CRITÈRES D'ADMISSION</b>	<b>8</b>
<b>4. FRAIS D'INSCRIPTION</b>	<b>9</b>
<b>5. S'INSCRIRE</b>	<b>11</b>
<b>6. BIEN DÉMARRER</b>	<b>16</b>

# 1 OFFRE DE FORMATION

Le Service Universitaire de Pédagogie (SUP) de l'université Rennes 2 propose 11 formations diplômantes en enseignement à distance : 9 licences, 1 master et un diplôme d'université.

L'inscription dite "libre" permet, dans le cadre d'une formation non diplômante, d'avoir accès aux différents contenus pédagogiques des licences proposées par le SUP.

## FORMATIONS DIPLÔMANTES

### LICENCE

#### LANGUES

- » ANGLAIS LLCER
- » BRETON LLCER
- » ESPAGNOL LLCER

#### LETTRES

- » LETTRES MODERNES
  - parcours proposés à partir de la L2 :
  - Lettres Modernes
  - Métiers des Bibliothèques
  - Professorat des écoles

#### SCIENCES HUMAINES

- » PSYCHOLOGIE
- » SOCIOLOGIE

#### SCIENCES SOCIALES

- » ADMINISTRATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE - A.E.S
  - parcours proposés à partir de la L3 :
  - Administration Générale et Territoriale
  - Management des Organisations
- » HISTOIRE
  - parcours proposés à partir de la L3 :
  - Sciences Historiques
  - Sciences Politiques

## » GÉOGRAPHIE

parcours proposés à partir de la L2 :

- Géographie
- Aménagement du territoire

## MASTER

### LANGUES

#### » BRETON LLCER

## DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

### DIDACTIQUE

#### » FRANÇAIS LANGUE ÉTANGÈRE ET LANGUE SECONDE - FLE.S

## FORMATIONS NON DIPLÔMANTES

### INSCRIPTION LIBRE

L'inscription libre vous offre la possibilité de suivre les enseignements constitutifs des diplômes de licence proposés à distance.

Vous pouvez choisir "à la carte" jusqu'à 10 unités d'enseignement, quels que soit la filière ou le niveau, afin d'avoir accès aux espaces cours qui vous intéressent.

- » *Ce type d'inscription ne confère pas le statut étudiant et ne permet pas de se présenter aux examens.*
- » *Le master et le diplôme d'université ne sont pas concernés.*

Retrouvez l'offre de formation sur [le catalogue des formations](#)  
modalité d'enseignement > formation à distance

## 2 ÉTUDIER À DISTANCE

### LES COURS

Les contenus pédagogiques sont diffusés grâce à la plateforme d'enseignement à distance Coursus. Après identification, vous accédez à votre espace personnel et naviguez dans les différents espaces en ligne.

Les "espaces cours" regroupent les documents, les informations et les conseils utiles et nécessaires pour l'apprentissage et la préparation aux examens.

Un panel d'outils pédagogiques est à disposition des enseignant-e-s qui peuvent vous proposer différents types de contenus : diaporama sonorisé, classe virtuelle, vidéo, document audio, PDF, exercice en ligne, etc.

### LE SUIVI ET L'ACCOMPAGNEMENT

En parallèle des moyens de contact "classiques" (mail, téléphone et prise de rendez-vous), un système de forums via Coursus vous permet d'échanger et de partager vos interrogations avec l'équipe pédagogique, le personnel administratif, ainsi qu'avec les étudiant-e-s à distance.

Des temps de regroupement sont prévus durant l'année (sauf exception). Un calendrier prévisionnel vous indique en début d'année les jours concernés en fonction des filières. A l'approche de la date prévue, une convocation vous fournit les précisions utiles.

» *Les regroupements ne sont pas obligatoires.*

### LA BIBLIOTHÈQUE

Le Service Commun de Documentation (SCD) vous donne accès à un catalogue des ouvrages et documents disponibles à l'emprunt, des guides et tutoriels pour se familiariser avec la recherche documentaire, des bases de données thématiques permettant de télécharger des articles et ouvrages, etc.

Un système de réservation spécifique aux étudiant·e·s à distance permet de demander la mise à disposition de documents à la bibliothèque centrale pour un retrait lors d'un jour de regroupement où vous prévoyez de vous déplacer à l'université (à confirmer à la rentrée 2020-21).

Davantage d'informations : [Page BU Rennes 2 SUP CED](#)

## L'ORIENTATION

Le Service Universitaire d'Information et d'Orientation et Insertion professionnelle (SUIO-IP) propose des outils de recherche et d'information, des ateliers et des conseils personnalisés afin de vous accompagner au mieux dans votre projet d'études.

Davantage d'informations sur la [page dédiée au SUIO-IP](#)

## LES EXAMENS

Des modalités d'examen propres aux étudiant·e·s à distance sont prévues. Il s'agit principalement d'examens sur table mais certaines épreuves peuvent prendre la forme de dossiers ou devoirs à transmettre par voie numérique ou postale.

Un calendrier d'examen spécifique aux étudiant·e·s à distance est établi. Les épreuves sur table de la première session se déroulent à l'issue de chacun des semestres (janvier puis mai). Une deuxième session (le "rattrapage") est prévue courant juin et concerne les deux semestres.

- » Si vous avez besoin de vous loger sur Rennes durant les examens, n'hésitez pas à consulter les informations dédiées à l'hébergement temporaire disponibles sur notre [page "Espace Etudiants"](#) (rubrique Vie étudiante).

## FORMATIONS DIPLÔMANTES

En fonction des souhaits des candidats-e-s, deux types d'accès sont à distinguer :

### » L'ACCÈS DE DROIT

- **Inscription en Licence 1**

Diplôme requis : Baccalauréat ou Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (D.A.E.U.)

- **Inscription en Licence 2 et Licence 3**

Prérequis : L'étudiant-e justifie de l'obtention de l'année inférieure du même diplôme.

*Ex: les candidats-e-s ayant déjà validé la première année de psychologie lors d'un précédent cursus universitaire à l'Université Rennes 2, ont un accès de droit en deuxième année de psychologie (L2).*

### » L'ACCÈS PAR VALIDATION DES ACQUIS (équivalence)

Dans le cadre de la procédure de "Validation des Acquis Professionnels et Personnels" (VAPP 85), une commission pédagogique peut autoriser l'accès à un niveau de formation auquel le-la candidat-e ne pourrait prétendre sur la base des diplômes qu'il ou elle possède.

» Informations disponibles sur [la page dédiée](#).

### » L'ACCÈS SUR DOSSIER

L'accès au D.U FLE.S et au Master Breton relève d'une Commission Pédagogique : un dossier est à constituer et à déposer en ligne pour étude de la demande.

## FORMATIONS NON DIPLÔMANTES

Toute personne, étudiant-e ou non, résidant en France ou non, qui souhaite accéder aux enseignements, sans passer les examens, peut procéder à une "inscription libre" en s'acquittant des frais d'inscription. [notre page "Auditeurs Libres"](#).



# 4 FRAIS D'INSCRIPTION

## FORMATIONS DIPLÔMANTES

Pour accéder aux cours proposés à distance, vous devrez procéder à 3 règlements :

1. La contribution Vie étudiante et de Campus (CVEC)
2. Les droits d'inscription universitaire
3. Les frais spécifiques liés à l'enseignement à distance

### 1 CONTRIBUTION VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS

Chaque étudiant·e s'inscrivant dans un établissement d'enseignement supérieur doit régulariser sa situation<sup>1</sup> vis à vis de la contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC). Cette cotisation est destinée à "favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiant·e-s et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention"<sup>2</sup>.

Le montant de cette contribution est fixé en 2020/21 à 92€.

### 2 DROITS D'INSCRIPTION UNIVERSITAIRES

Pour obtenir le statut et la carte d'étudiant·e, chaque étudiant·e doit s'acquitter des droits d'inscription universitaires.

Ce montant est établi chaque année par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Il s'élève en 2020/21 à :

- 170€ pour une inscription en licence ou en D.U.
- 243€ pour une inscription en master

---

<sup>1</sup> Certains cas prévus par la loi

<sup>2</sup> LOI n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants

## 2 FRAIS SPÉCIFIQUES LIÉS À L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE

Le montant des frais liés à l'enseignement à distance s'élève en 2020/21 à 190€ pour une année complète.

Ce montant est dégressif dès lors que le nombre d'unités d'enseignement qui composent l'année est inférieur à 5.

Nombre d'unités d'enseignement (UE)	Tarifs en euros Année 2020/21
Année complète (5 UE et plus)	190
4 UE	175
3 UE	130
2 UE	85
1 UE	45

## FORMATIONS NON DIPLÔMANTES

**Dans le cadre de l'inscription "libre", vous pouvez choisir jusqu'à 10 unités d'enseignement (UE). Vous réglez en fonction du nombre d'UE. Le coût est plafonné à partir de 5 UE.**

*Ce type d'inscription n'offre pas la possibilité de se présenter aux examens.*

Nombre d'unités d'enseignement (UE)	Tarifs en euros Année 2020/21
1 UE	65
2 UE	130
3 UE	195
4 UE	260
5 à 10 UE	325

*Les personnes inscrites dans un cursus étudiant à l'université Rennes 2 durant l'année en cours bénéficient d'un tarif spécifique correspondant au tarif UE des formations diplômantes (cf tableau haut de cette page).*

Retrouvez les frais d'inscription [sur le portail Rennes 2](#)

## FORMATIONS DIPLÔMANTES

La procédure d'inscription avant l'accès aux cours comprend 4 étapes :



### 1 DEMANDE D'ADMISSION

#### Pour une candidature en Licence 1

Les démarches sont à effectuer via la plateforme en ligne PARCOURSUP en fonction du calendrier établi. La première étape consiste à créer votre espace personnel. Vous devez ensuite ajouter le vœu relatif à la formation souhaitée, en prenant soin de le sélectionner parmi les cursus " enseignement à distance ". Après avoir déposé les pièces justificatives demandées, vous validez votre demande.

Si vous avez des questions ou rencontrez un problème durant la procédure, n'hésitez pas à contacter l'assistance dont l'adresse mail est indiquée sur la fiche de la formation.

*Il n'y a aucune démarche supplémentaire à effectuer auprès de l'Université Rennes 2 pour l'entrée en licence 1.*

Davantage d'informations sur **Parcoursup**

## **Pour une candidature en Licence 2, Licence 3, D.U FLE.S ou Master Breton**

Vous vous connectez à la plateforme de préinscription **Candidatures**. Les campagnes d'admission débutent généralement mi-février. Certaines périodes sont courtes, c'est pourquoi nous vous conseillons de prendre connaissance des dates et procédures généralement actualisées sur **Candidatures** début janvier.

» *Si vous étiez inscrit-e à Rennes 2 entre 2018 et 2020 et que vous souhaitez vous réinscrire au même diplôme, vous n'êtes pas concerné-e par cette étape. Vous devez procéder directement à l'inscription administrative (cas de réinscription).*

La procédure sur l'application CANDIDATURES consiste en trois étapes (un guide complet est disponible sur **la page Inscriptions/Candidatures**):

### **1. CRÉATION DE "L'ESPACE CANDIDAT"**

Vous créez un compte personnel et renseignez les informations relatives à votre identité et votre parcours (formation, stages, expériences professionnelles, etc.).

### **2. CANDIDATER**

Vous ajoutez un ou plusieurs voeu(x) en choisissant dans la liste des formations proposées. Vous téléchargez ensuite les justificatifs demandés puis validez votre ou vos candidature(s) une fois complétée(s). Les demandes sont reçues puis traitées par la scolarité qui vous informe directement dans votre espace candidat de l'évolution de vos démarches.

» *Il n'est pas possible d'ajouter un voeu en dehors des dates de campagnes. Pensez à vous renseigner avant de candidater.*

» Seuls les fichiers de type PDF, JPG ou PNG sont acceptés lors du dépôt.

## 3. AVIS DE LA COMMISSION

Suite au retour des différentes commissions, vous êtes informé-e de l'avis donné à votre ou vos candidature(s) via votre espace candidat.

» *Un avis favorable ne vaut pas inscription. Le cas échéant, vous devez confirmer votre voeu afin de pouvoir vous inscrire administrativement.*

## 2 INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Si vous avez reçu un avis favorable suite à une demande d'admission ou que vous êtes dans le cas d'une réinscription, vous procédez à l'inscription administrative aux dates indiquées sur **la page Inscriptions/Candidatures**. Vous recevez la carte d'étudiant-e à l'issue de la procédure.

### 1. OBTENIR L'ATTESTATION RELATIVE À LA CONTRIBUTION VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS (CVEC)

Vous régularisez votre situation sur le **site du Ministère** et obtenez l'attestation indiquant votre numéro CVEC.

### 2. RÉGLER LES DROITS D'INSCRIPTION

Vous vous acquittez du montant par carte bancaire grâce à une des deux applications dédiées (première inscription ou réinscription).

### 3. TRANSMETTRE LES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Vous prenez connaissance via l'application **PJWEB** des éventuelles pièces justificatives requises pour finaliser votre inscription. Vous transmettez le ou les fichier(s) demandé(s) et suivez l'évolution de votre dossier en ligne en vous reconnectant sur **PJWEB**.

### 4. RÉCEPTION DE LA CARTE D'ÉTUDIANT-E

Si votre dossier est complet, vous recevez la carte d'étudiant-e par voie postale. Le courrier contient votre numéro étudiant ainsi que les identifiants vous permettant d'activer votre compte informatique Rennes 2 (**compte SESAME**).

### 3 INSCRIPTION AUX ENSEIGNEMENTS

Après avoir activé votre compte SESAME, vous vous connectez, aux dates indiquées sur la [page Inscriptions/Candidatures](#) à votre Environnement Numérique de Travail (ENT) afin de procéder à l'inscription pédagogique et nous transmettre votre sélection pour les enseignements à choix.

#### » AMÉNAGEMENT D'ÉTUDES

Tout.e étudiant.e admis.e dans une formation garde la possibilité de saisir la Commission pédagogique dont il-elle relève pour demander une dispense d'une ou plusieurs unité(s) d'enseignement de la formation à laquelle il-elle s'inscrit, au vu de ses acquis et/ou de son cursus antérieur (exemple : demande de dispense de la langue vivante). Dates et procédures indiquées sur la [page dédiée](#).

### 4 RÈGLEMENT DES FRAIS LIÉS À L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE

Suite à l'inscription pédagogique, vous vous acquittez des frais liés à l'enseignement à distance en vous connectant à l'application dédiée à partir de la [page Inscriptions/Candidatures](#). Vous vérifiez puis validez votre contrat pédagogique et réglez par carte bancaire en ligne.

Après vérification de votre dossier par nos services, l'accès aux cours est ouvert par ordre chronologique aux personnes dont l'inscription a été complétée (carte d'étudiant.e envoyée + règlements effectués).

## FORMATIONS NON DIPLOMANTES

Vous consultez les fiches relatives aux formations proposées à distance grâce au **catalogue des formations** afin de vous familiariser avec le programme des filières qui vous intéressent. Les fiches formation vous permettent de noter l'intitulé des unités d'enseignement (UE) auxquelles vous souhaitez accéder.

Après avoir effectué votre choix, vous prenez connaissance de la procédure à partir de la page **Auditeur.rices libres** afin de nous transmettre votre sélection et d'effectuer le règlement.

» *Vous pouvez choisir jusqu'à 10 UE par année universitaire.*

## FORMATION CONTINUE

**Vous devez vous rapprocher du Service de Formation Continue (SFC) si vous êtes concerné-e par une de ces situations :**

- Tout ou partie des frais de scolarité est pris(e) en charge par un organisme tiers (employeur, Pôle Emploi, etc.).
- Un suivi de formation est requis par un organisme tiers durant la formation (attestation de présence, etc).

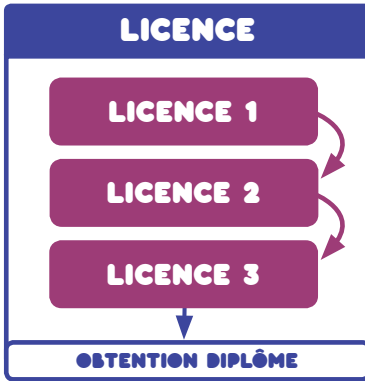
Davantage d'informations sur la **page du SFC**

# 6 BIEN DÉMARRER

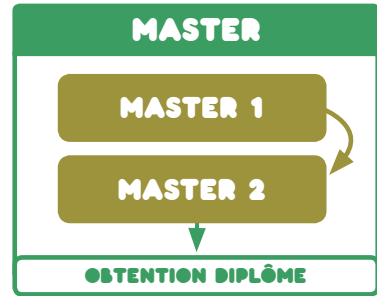
Dans cette dernière partie, vous trouverez des éléments d'information pour vous familiariser avec le système universitaire et vous permettre de bien commencer votre formation à distance.

## LE DIPLÔME

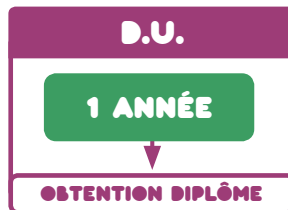
Chaque diplôme est constitué d'une ou plusieurs année(s).



La licence comporte 3 années d'études.



Le master comporte 2 années d'études.

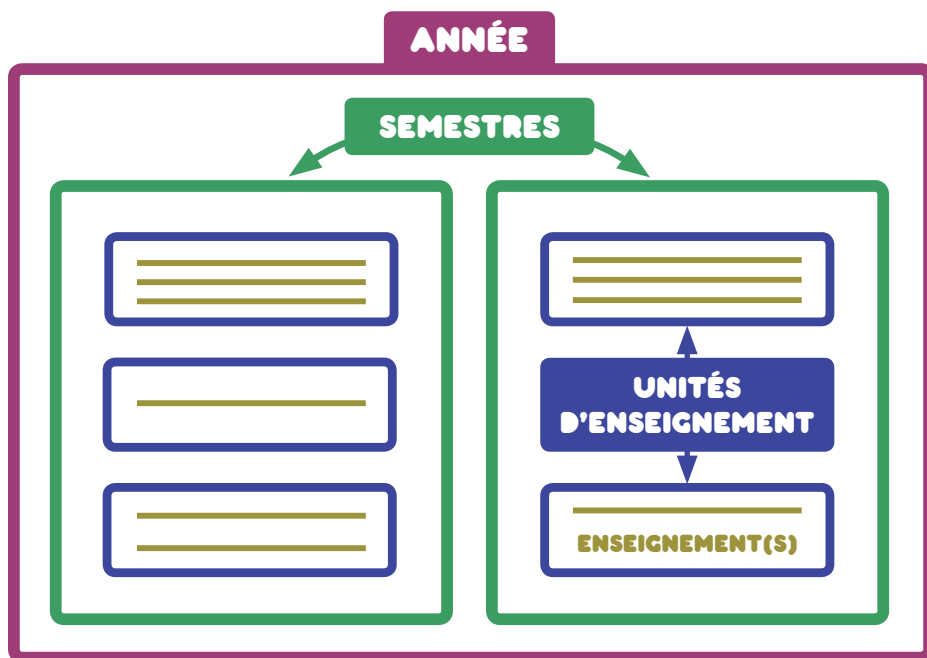


Le diplôme d'université est constitué d'une seule année d'études.



Chaque année est constituée de deux semestres qui comportent plusieurs unités d'enseignement (UE).

Chaque UE peut contenir un ou plusieurs enseignement(s).



## VOTRE ANNÉE

N'hésitez pas à prendre connaissance au plus tôt du calendrier universitaire dans la rubrique "Vie étudiante - Scolarité" (*organisation des études*) du **site de l'université** pour vous familiariser avec les différentes périodes à venir.

Un module de méthodologie de travail sur la **plateforme Coursus** vous offre des pistes et conseils pour "Apprendre à distance" (apprentissage, organisation, etc.) et vous organiser au mieux en fonction des dates importantes (rétroplanning...).

# L'ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE DE TRAVAIL (ENT)

L'ENT regroupe sur une même page de nombreux accès vers des ressources en lien avec votre formation : scolarité, orientation, vie étudiante, bibliothèque, etc.

C'est notamment à partir de l'ENT que vous établissez votre contrat pédagogique ou que vous consultez vos notes.

## L'ACCÈS AUX COURS

Pour optimiser la navigation sur la **plateforme d'enseignement Coursus**, vous vous connectez à Internet en haut débit.

Afin de minimiser les incompatibilités informatiques, vous utilisez de préférence une configuration PC et optez pour le navigateur Mozilla Firefox. Veillez à maintenir votre système et vos programmes à jour.

Vous accédez à votre espace personnel Coursus après identification. Parmi la liste de vos cours, repérez votre "Page d'accueil". Elle regroupe de nombreuses ressources relatives à votre formation.

Prenez le temps de vous familiariser avec les différentes rubriques : forums, regroupements, examens, etc.

**ACCUEIL - LICENCE 1 PSYCHOLOGIE SUP-CED**

Tableau de bord | Cours | Cours du SUP (distanciels) | Licences | Licence Psychologie | Psycho - L1 | TD1ANN1

🔍 Découverte de la page d'accueil ➔ 📖 Bibliothèque universitaire de Rennes 2 ➔ 📄 Méthodologie de travail

**Informations sur votre formation**

📅 Examens 📁 Regroupements

**RAPPEL :** Nous vous rappelons que vous devez impérativement utiliser une version récente de Mozilla Firefox pour visionner vos cours.

🗨️ Forum des nouvelles

exemple haut de page d'accueil COURSYS

Deux tableaux semestriels présents sur cette page vous donnent accès à l'ensemble de vos "espaces cours".

COURS

Semestre 1

Enseignements fondamentaux

UEF	Code	Enseignant	Cours
1	ZDM111	M. Bocanegra F. Daverak S. Ebel A. Niki	Psychologie cognitive : générale et différentielle
2	ZDM127	N. La Pastourel N. Michaux A. Serrat F. Terrade	Psychologie sociale
3	ZDF731	N. Bourard C. Vallant-Capitaine H. Gavallaz S. Vivoux	Biologie générale et neurosciences comportementales
UEM1	ZDM121	P. Mithouat F. Daverak	Introduction aux méthodes (psycho-cognitive et sociale)

ENSEIGNEMENTS TRANSVERSAUX

[Cliquez ici pour y accéder](#)

Méthodologie Générale

Méthodologie documentaire

*exemple de tableau semestriel*

## LES EXAMENS

Les **Modalités de Contrôle de Connaissances** (MCC) précisent le type d'examen pour chaque unité d'enseignement (UE). N'hésitez pas à les consulter afin d'anticiper et vous préparer au mieux en adaptant vos révisions à chaque épreuve (oral, écrit, dossier, etc.).

La **Charte des examens** encadre et précise l'organisation et la tenue des épreuves. Elle contient également de nombreuses informations sur le système de validation des UE et l'obtention des diplômes.

Les dates précises des épreuves sont communiquées au minimum 15 jours avant le début des périodes d'examens.

## LE RELAIS HANDICAP

Plusieurs dispositifs d'aménagement des études sont proposés afin de garantir et d'adapter l'accès aux études en fonction de la situation de handicap, permanente comme temporaire.

Les étudiant.e.s peuvent ainsi bénéficier d'un accueil individuel spécifique, d'un soutien pédagogique, d'aménagements spécifiques pour l'accès aux enseignements et la passation des épreuves. Un accompagnement à l'insertion professionnelle peut également être proposé.

Davantage d'informations sur la page du [Relais Handicap](#)

## COMMUNICATION

Plusieurs moyens vous sont offerts pour échanger et communiquer tout au long de l'année.

### 1 MESSAGERIE ÉTUDIANTE

Une adresse mail étudiante personnelle est automatiquement générée lors de votre inscription. Elle sera utilisée par l'université durant votre formation pour vous transmettre de nombreuses informations, parfois importantes ! Pensez à l'activer et à la consulter régulièrement.

### 2 FORUMS CURSUS

Différents types de forums positionnés sur [Cursus](#) vous permettent de contacter l'équipe du SUP:

#### » DANS CHAQUE ESPACE COURS :

Un forum adresse directement vos questions d'ordre pédagogique à l'enseignant.e en charge du suivi.

## » SUR VOTRE PAGE "ACCUEIL":

**Accès aux cours, regroupements:** Une personne gestionnaire répond à vos questions dans le forum accessible dans la rubrique Contacts.

**Echange entre étudiant·e·s :** Le forum "Entre étudiant·e·s" vous permet de contacter les personnes en formation à distance.

**Actualités :** Le "Forum des nouvelles" vous communique des informations essentielles relatives à l'enseignement à distance.

Vous êtes inscrit·e par défaut à ces forums qui transmettent automatiquement les messages à votre messagerie étudiante Rennes 2. Vous pouvez modifier certains paramètres d'abonnement (fréquence de réception).



## **ACCUEIL :**

du lundi au vendredi  
de 14h à 17h

Campus Villejean - Rennes  
Place du recteur Henri Le Moal  
Bâtiment T (PNRV) - 3<sup>ème</sup> étage

02 99 14 14 34

## **RENSEIGNEMENTS :**

**[WWW.UNIV-RENNES2.FR](http://WWW.UNIV-RENNES2.FR)**

